

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le

ID: 059-245900758-20240409-2024D077-BF

DÉPARTEMENT DU NORD ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FLANDRE LYS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FLANDRE LYS Séance du 09 avril 2024

L'an deux mille-vingt-quatre, le neuf avril, à 19 heures et 00 minutes, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis à La Gorgue, 500 rue de La Lys, sur la convocation qui leur a été adressée par Jacques HURLUS, le Président de la Communauté de communes Flandre Lys, le vingt-sept mars.

Nombre de conseillers en exercice le jour de la séance : 42

Nombre de présents :

Du point n°1 au point n°5 : 27 Du point n°6 au point n°8 : 28 Du point n°9 au point n°10 : 27

Au point n°11:28

Du point n°12 au point n°14 : 29 A partir du point n°15 : 30

Nombre de pouvoirs: 9

Du point n°1 au point n°8 : 9 Du point n°9 au point n°10 : 8

Au point n°11:7

Du point n°12 au point n°14 : 8 A partir du point n°15 : 7

Nombre de votants :

Du point n°1 au point n°5 : 36 Du point n°6 au point n°8 : 37 Du point n°9 au point n°11 : 35 A partir du point n°12 : 37

Etant précisé que du point n°32 à n°45 : 36 (le Président ne prenant pas part au vote des comptes administratifs)

Etaient présent(e)s:

Mme BEURAERT Martine, M. BEZILLE Marc, M.BLERVAQUE Philippe, M.BODART Michel (à partir du point n°11), Mme BOULENGER Delphine, Mme BROUARD Bénédicte, M.BROUTEELE Philippe, Mme DE SWARTE Marie-Dominique (à partir du point n°15), M.DEHAENE Michel, M.DELABRE Aimé, Mme DERONNE Véronique (à partir du point n°6), Mme DURUT Jocelyne, M.DUYCK Joël, M.FAIDUTTI Jean-Marc, Mme FERMENTEL Geneviève, M.HENNEON François-Xavier, Mme HERDIN Andrée, Mme HIEL Anne, M. HURLUS Jacques, M.LAPIERRE Julien, M. MAHIEU Philippe, M.MORVAN Hervé, M.MOUQUET Denis (du point n°1 au point n°8 puis à partir du point n°12), M.PARENT Michael, Mme PLE Sandra, M.PRUVOST Philippe, M.SÉRÉ Soarey, Mme THERON Stéphanie, M.THOREZ Jean-Claude, Mme VERHAEGHE Marie-Thérèse.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M.BODART Michel, pouvoir donné à Mme VERHAEGHE Marie-Thérèse (jusqu'au point n°10 inclus)

M.BOONAERT Jean-Philippe, pouvoir donné à M.MOUQUET Denis (sauf du point n°9 au point n°11 inclus)

Mme DE SWARTE Marie-Dominique, pouvoir donné à Mme HERDIN Andrée (jusqu'au point n°14 inclus)

Mme DEBAISIEUX Nathalie, pouvoir donné à Mme FERMENTEL Geneviève

Mme DUHAYON Monique, pouvoir donné à M.DEHAENE Michel

Mme EVRARD Monique, pouvoir donné à M.MAHIEU Philippe

M.RAVET Pierre-Luc, pouvoir donné à M.THOREZ Jean-Claude

M.VANECLOO Serge, pouvoir donné à M.DELABRE Aimé

Mme VILLE Augustine, pouvoir donné à M.HENNEON François-Xavier

Absents excusés :

Mme BERTRAND Dorothée (a donné pouvoir à Mme LORPHELIN Martine absente)

M.BOONAERT Jean-Philippe (du point n°9 au point n°11 inclus)

M.DELVALLE Jean

Mme DERONNE Véronique (jusqu'au point n°5 inclus)

M.FICHEUX Bruno (a donné pouvoir à M.LORIDAN Bernard absent)

M.LORIDAN Bernard

Mme LORPHELIN Martine

M.MOUQUET Denis (du point n°9 au point n°11 inclus)

Secrétaire de séance : M.DELABRE Aimé

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le

ID: 059-245900758-20240409-2024D077-BF

Délibération n°2024D077 - Finances, Mutualisation, Transferts De Charges - Budget Général, affectation de résultat 2023 sur 2024.

Le Vice-président expose au Conseil :

Vu le Compte administratif 2023, présenté et voté ce jour, Considérant que ce document budgétaire présente :

Pour la section d'investissement :

Un excédent de clôture 2023 de 16 791 638,75€.

Monsieur le Président propose d'affecter le résultat d'investissement comme suit :

• Article 001 : Excédent d'investissement reporté : 16 791 638,75€.

Pour la section de fonctionnement :

Un excédent de clôture 2023 de 6 050 469,15€

Monsieur le Président propose d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit

- Article 1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé : 4 050 469,15€
- Article 002 : Excédent de fonctionnement reporté : 2 000 000,00€

Pour information, le montant des restes à réaliser 2023 qui seront repris au BP 2024 s'élèvent à :

• en dépenses :

• au chapitre 20 : 144 62,18€

au chapitre 204 : 12 298 041,79€

au chapitre 21:579 633,69€

• au chapitre 23 : 1 371 730,56€

• en recettes :

au chapitre 13:3 915 357,27€

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire accepte à l'unanimité (37 voix) la proposition cidessus.

A La Gorgue le 09 avril 2024, Pour extrait conforme au registre,

Le Secrétaire de séance,

Aimé DELABRE

Le Président,

Jacques HURLUS